



Grenoble, le 10 novembre 2014

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Prévention et gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid**

Le dispositif hivernal va être mis en place en Isère conformément au plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Pour l'hiver 2014-2015, c'est donc une veille saisonnière qui est instaurée avec un renfort de places ouvertes pour la mise à l'abri, destinées à répondre aux besoins des personnes qui sollicitent un hébergement auprès du 115.

En Isère, à partir du 8 novembre des places d'hébergement complémentaires aux places d'accueil permanentes pourront être mobilisées. Au plus fort de l'hiver, la capacité totale d'accueil en hébergement passera de 1400 places à 1636 places.

Les places mobilisables au titre du renfort hivernal, soit 236 places, feront l'objet à compter de début novembre d'une ouverture progressive liée à la fois à l'évolution de la demande et des conditions météorologiques. Ce renfort est supérieur à celui de l'an dernier avec une augmentation d'une trentaine de places. Ce dispositif prendra fin le 31 mars au plus tard.

En tant que de besoin, face aux vagues de grand froid, il est prévu de mobiliser des équipements collectifs (gymnases ou grandes salles) pour mettre à l'abri les personnes les plus fragiles.

Un comité de veille réunit en préfecture chaque quinzaine les représentants de l'ensemble des structures en charge de l'hébergement en période hivernale. Il permet de suivre étroitement la situation et adapter le dispositif aux besoins constatés selon l'évolution du contexte et des conditions météorologiques.

Au-delà de l'augmentation des capacités d'hébergement, le renfort hivernal induit également le renforcement de la veille sociale qui se traduit par la mobilisation accrue des équipes de bénévoles dans les accueils de jour. Les maraudes réalisées par les associations (Croix Rouge, Secours Catholique, Vinci) sont également renforcées. Enfin les services de sécurité (gendarmerie, police nationale et polices municipales) portent une attention particulière aux personnes en grandes difficultés.

Bien entendu, veiller aux plus fragiles d'entre nous est aussi un devoir citoyen. Si vous vous trouvez en présence d'une personne en difficulté, les bons réflexes sont les suivants :

- composez le numéro d'appel gratuit « 115 »,
- soyez précis dans le signalement de la personne : adresse et difficultés repérées,
- si la personne apparaît en détresse physique immédiate, signalez-le au numéro 15 (urgences médicales) ; dans ce cas ne laissez pas la personne seule et attendez avec elle les secours.

**Contact presse :**

Préfecture de l'Isère – Service communication  
04-76-60-48-05 ou [communication@isere.pref.gouv.fr](mailto:communication@isere.pref.gouv.fr)